



CD

EDITION



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Sommaire

1. Sommaire
2. Introduction
3. Éligibilité, catégories, tarifs
4. Lexique
5. Format, matériel demandé
6. Annonceur de l'année
7. Modalités

Envoi des réalisations • 26 janvier & 9 février

www.leclubdesad.org

#CDA49EDITION



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Le jury

1. **Marianne Théry, Les EditionsTextuel**
2. Frank Annese, **Society**
3. Véronique Marrier, **CNAP**
4. Aude Perrier, Gaphiste
5. Jean-Luc Lemaire, **ABM Studios**
6. Sophie Larivière, **Marcel**
7. Marie Thumerelle, **OFR**
8. Paul Rousteau, **Photographe**

Envoi des réalisations • 26 janvier & 9 février

www.leclubdesad.org

#CDA49EDITION



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Introduction

La compétition du Club a pour objet de célébrer les meilleurs d'entre nous, ceux qui ont été les plus innovants, les plus courageux, et les plus talentueux, les plus accrocheurs aussi, bien que ce critère n'entre pas en considération dans les délibérations de nos jurys.

A tous, je veux encore rappeler la finalité de notre Club : remarquer, célébrer les meilleurs, encourager le bel ouvrage, celui de nos origines, la publicité, mais aussi, depuis quelques années, celui de nos filières : celles des arts appliqués.

Le travail d'encouragement commence à partir des écoles (le concours étudiants) où les travaux des élèves sont jugés par des professionnels en exercice appartenant aux meilleurs agences et studios, il se poursuit par la compétition réservée aux professionnels, celle pour laquelle un recueil (l'annuaire) est édité depuis plus de quarante ans.

Nos métiers, certes qui ont des hauts et des bas, tiennent très bien la route et la distance. Ils sont notre arme et notre rempart.

Point de vie sans typo, point de palpitations sans graphismes ou sans clips, point de vie sans design..

Le Club des Directeurs Artistiques est aujourd'hui la seule instance représentant la quasi intégralité de nos professions, de nos filières, fonctionnant de façon philanthropique pour le seul bien de nos métiers et assurant son auto financement.

Inscrivez vos travaux à la compétition, les meilleurs d'entre eux resteront le témoin de notre temps dans notre livre.

Soyons fiers de ce que nous faisons !

Bertrand Suchet

Président du Club des Directeurs Artistiques





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Eligibilité

Travaux parus au cours de l'année 2017 / 2018 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et du 1^{er} Janvier à Mars 2018

Travaux réalisés par des auteurs français ou auteurs travaillant pour le marché français et/ou international.

Les travaux présentés doivent être commandités par un « client ».

Les travaux ayant été présentés à la compétition les années précédentes ne peuvent être réinscrits l'année suivante.

Les primés & nouveaux entrant à la compétition précédente (individus) pourront présenter gratuitement 1 travail à l'édition suivante.

Catégorie & tarifs

Cat. 9 Edition - 50 € ht par projet / 140 € ht

Le club des directeurs artistiques est une société d'encouragement des auteurs et directeurs artistiques. Annonceurs, commanditaires, marques sont invités à soutenir le Club.

Magazine / Journaux

Magazine
Journal
Nouveau magazine
Nouveau journal
Nouvelle formule
Couverture , Une
Consumer Magazine
In flight
Business magazine
Collection (principe de collection)
Photo (dans le cadre de l'édition)

Publication Institutionnelle

Catalogues culturels
Rapport annuel
Livre d'entreprise
Dossier de Presse

Publication Grand Public

Catalogue d'exposition
Catalogue produit
Innovation (dans le cadre de la filière y compris imprimeurs, techniques d'édition)





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Formats

JPG

Couleurs RVB

Résolution : hauteur et largeur de 4000 maxi, 2000 pixels mini.

Poids : 5 Mo max

Matériel demandé

Livres

Présentation des travaux via le site du Club : www.leclubdesad.org

8 images maximum dont images de couverture et intérieur de l'édition

1 synopsis de l'oeuvre

Livres et éditions à envoyer au Club des Directeurs Artistiques avec nom des catégories





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Annonceur de l'année

A l'issue de la compétition, les membres du bureau et présidents de catégories sur invitation du Club se réunissent pour élire parmi les campagnes primées, l'annonceur de l'année.

Tous les sujets sont étudiés : typo, design, site internet, étalonnage, le montage d'un film, photo, réalisation, la direction artistique etc...

Les critères pris en compte sont la capacité à innover et surprendre, renouveler les codes d'une marque, d'un secteur ou d'un type d'expression.

L'annonceur de l'année est dévoilé au cours de la Garden Party annuelle qui a lieu début juin.





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Modalité

Envoi des travaux par courrier

Pour tout envoi de matériel (catégorie Design, Edition, typographie ou toute autre catégorie, faire livrer les plis au:

Club des Directeurs Artistiques,
40 Boulevard Malesherbes 75008 Paris
entre 9h et 18 h
(Sous le porche à Gauche, 3^e étage)

A l'attention de Sophie Gellet en indiquant clairement la catégorie concernée sur votre envoi.
Le matériel sera restitué à l'issue de la compétition

Publication des résultats

Les shortlists seront publiées sur le site du Club à la fin de chaque jury.

Les résultats seront dévoilés au cours de la cérémonie le 15 mars 2018.

Règlement

Toutes inscriptions doit être clôturées afin d'être prise en compte dans la compétition

A réception du récapitulatif des inscriptions,
Une facture vous sera adressée en retour pour règlement immédiat.
Le règlement par chèque doit être effectué à clôture des inscriptions

Si ces étapes ne sont pas respectées, vos inscriptions ne pourront être prise en compte.

Contact facturation et règlement

michele.gross@leclubdesad.org

Tel 01 47 42 18 51

